### AR PREFECTURE

006-210600110-20210602-210604-AR

Regu le 02/06/2021





# VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

## ARRETE DE DELEGATION PROVISOIRE DE FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT-CIVIL

v°: 2

210604

DATE D'AFFICHAGE :

0 2 JUIN 2021

#### LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

**VU** l'article L.2122-32 du Code des Général des Collectivités Territoriales concernant les fonctions d'Officier de l'Etat-civil exercées par le Maire,

**VU** l'article L.2122-18 du Code des Général des Collectivités Territoriales qui confère aux Maires le pouvoir de déléguer une partie de leurs fonctions aux Adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage prévu le 12 juin 2021 à 11h,

#### ARRETE

<u>ARTICLE 1er</u>: Madame Evelyne BOICHOT, Conseiller Municipal, est désignée pour remplir le 12 juin 2021 les fonctions d'officier de l'état civil, notamment pour le mariage prévu ce jour-là.

<u>ARTICLE 2</u>: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité et de notification et de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité.

<u>ARTICLE 4</u> : Ampliation du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Beaulieu-sur-Mex, le

0 2 JUIN 2021

Le Maire,

Roger ROLL